



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 octobre 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, mesdames Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines et Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Est absent, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 22-10-12-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 22-10-12-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en modifiant le titre du point 11.1.1.1 par : « Ville de Saint-Lazare - Règlements numéro 1113, 1122 et 1129 ayant pour objet des ententes relatives à des travaux municipaux : autorisation » et en retirant les points 10.3.4 « Octroi de contrat à Groupe Bauval inc. pour la valorisation des matières granulaires du Réseau des écocentres du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 : autorisation » et 12.1.2 « Demande au gouvernement une prolongation pour l'entente du projet Signature, pour pouvoir réaliser le projet sur 5 ans : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

SUJETS TRAITÉS	RÉSOLUTION	SUIVI
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	Modifications réglementaires de la ville des Cèdres traitées au conseil extraordinaire du 11 août 2022 et la résolution numéro 20-08-11-03 a été transmise. Transmission du certificat de conformité des Règlements numéro 395-18-2022 et 304-13-2022 de la Ville des Cèdres concernant l'implantation de l'école primaire. Transmission à la CPTAQ du Règlement 167-26 modifiant le schéma d'aménagement afin d'autoriser l'implantation de l'école primaire aux Cèdres.



Demande d'exclusion et d'aliénation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots numéro 2 397 378, 2 643 211 et 4 053 698 ayant une superficie approximative de 4 645 m <sup>2</sup> à des fins d'agrandissement commercial agricole à Sainte-Marthe : positionnement - dossier 429 226	CA 22-06-15-31	Transmission de la résolution à la municipalité de Sainte-Marthe le 28 juin. Transmission des documents pour le dossier par la CPTAQ le 7 juillet 2022. La CPTAQ demande des documents complémentaires ainsi qu'une nouvelle résolution de la MRC en vertu des articles 62 et 65 de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA). La résolution CA 22-08-17-27 a été transmise à la CPTAQ. - <i>Statu quo</i>
Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la ville de Vaudreuil-Dorion - dossier 432 776	CA 21-11-10-21	Réception d'un avis de convocation pour une rencontre virtuelle le 15 novembre prochain avec la ville de Vaudreuil-Dorion et la CPTAQ.

### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022 : ADOPTION

**CA 22-10-12-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 septembre 2022 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

#### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

##### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 22-10-12-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 22-10-12 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-10-12, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**



## 5.1.2 FRAIS DE REPRÉSENTATION

### 5.1.2.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 58,83 \$ : AUTORISATION

**CA 22-10-12-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.2.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : AUTORISATION

**CA 22-10-12-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses des employés de la MRC tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.2.3 REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DE 65 \$ AUX EMPLOYÉS UTILISANT LEUR CELLULAIRE DANS LE CADRE DU TRAVAIL EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 249 décrétant les règles relatives au remboursement des dépenses autorise le comité administratif de déterminer par résolution la liste des personnes ayant droit au remboursement des frais cellulaires au montant forfaitaire de 65 \$ par mois;

POUR CE MOTIF,

**CA 22-10-12-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter la liste des employés ayant droit au remboursement forfaitaire de 65 \$ en vertu du Règlement numéro 249 pour l'utilisation de leur cellulaire personnel dans le cadre du travail.

Nom	Poste
Jean Bourrassa	Directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale
Simon Bellemare	Directeur général adjoint
Linda Laplante	Secrétaire de direction
Natacha Cadieux	Adjointe de direction
Julie Cassab	Directrice du greffe et des communications
Mylène Galarneau	Responsable en ressources humaines
Julie Labelle	Agente de développement en environnement (Coordonnatrice)
Élise Phoenix	Agente d'intervention aux cours d'eau
Stéphanie Lavergne	Ingénieure aux cours d'eau
Olivier Ferland	Agent d'intervention aux cours d'eau
Réjean Guay	Responsable en sécurité incendie et civile
Simon Robillard	Technicien en maintenance et entretien des bâtiments
Jennifer Bourgon	Greffière de la cour municipale régionale

**Proposition adoptée.**



### 5.1.3 FRAIS D'ABONNEMENT/FORMATION

#### 5.1.3.1 ACHAT DE LICENCE ET ABONNEMENT AU LOGICIEL EDILEXPERT POUR LA RÉDACTION DE DOCUMENTS D'APPELS D'OFFRES ET DE CONTRATS POUR UNE DURÉE DE 3 ANS AU COÛT DE 15 954,37 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

ATTENDU la volonté de simplifier et d'alléger les tâches liées à la rédaction de documents d'appels d'offres et de contrats de la MRC;

ATTENDU QUE l'outil de rédaction de documents d'appels d'offres et de contrats minimise le taux d'erreurs, les omissions potentielles et les clauses juridiquement obsolètes; simplifiant et sécurisant le processus contractuel pour ses utilisateurs;

ATTENDU QUE le système génère des modèles taillés sur mesure en fonction des choix effectués, selon le niveau de la structure du document (simplifiée ou détaillée), du cadre contractuel, de la modalité, du mode d'adjudication et sollicitation (gré à gré, invitation ou appel d'offres public);

ATTENDU QUE la documentation d'Edilexpert est mise à jour en temps réel et au fur et à mesure que la réglementation évolue;

ATTENDU QUE l'offre de service inclut un accès à un avocat au besoin pour des consultations de base, et ce, sans frais additionnels;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-08** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** l'achat de la licence et l'abonnement au logiciel Edilexpert pour la rédaction de documents d'appels d'offres et de contrats pour une durée de 3 ans, au coût de 15 954,37 \$, taxes incluses et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer les documents afférents.

**Proposition adoptée.**

#### 5.1.3.2 INSCRIPTION DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, AUX ATELIERS DE FORMATION ET DES DÉJEUNERS-CAUSERIES DE DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES OFFERTS AUX MEMBRES DU COMITÉ RH SYNERGIE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT TOTAL DE 350 \$ EXCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, est membre du comité RH Synergie Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Développement Vaudreuil-Soulanges a repris le flambeau de Synergie Vaudreuil-Soulanges et qu'il tiendra une série d'ateliers de formation en 2022-2023 pour les responsables des ressources humaines de la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la pertinence des formations ciblées, à savoir :

- Discuss on sur l'intégration d'une personne immigrante
- Actualisation des conditions de travail
- Revue de l'actualité jurisprudentielle
- La marche employeur pour recruter - Comment la développer?
- Le CJE, un incontournable dans l'accompagnement de la main-d'œuvre 15-35 ans
- Le *LEAN management*, une démarche pour surmonter la rareté de main-d'œuvre
- Formation : Potentiel et utilisation de LinkedIn pour un responsable RH

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 454;





POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-09** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** l'inscription de madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, aux formations et déjeuners-causeries offerts par Développement Vaudreuil-Soulanges aux membres du comité RH Synergie Vaudreuil-Soulanges pour un montant total de 350 \$ excluant les taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.3 PARTICIPATION DE 3 EMPLOYÉS DE LA MRC À LA FORMATION DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) LE 10 NOVEMBRE 2022, POUR UN MONTANT DE 720 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de l'AOMGMR, Association des organismes municipaux qui œuvre en gestion de matières résiduelles (GMR);

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR organise deux fois par année des formations à l'intention de ses membres afin de présenter et partager les grandes orientations, les changements législatifs et réglementaires, les nouveautés technologiques, ainsi que les initiatives et défis des municipalités en GMR;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont des lieux enrichissants d'échange et de partage pour connaître ce qui se fait de mieux en GMR;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400-00-454;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** la participation de Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, Julie Labelle, coordonnatrice de l'environnement et Nicola Rivest, agent en environnement, à la formation de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR) du 10 novembre 2022, pour un coût de 275 \$ pour le premier participant et de 175 \$ pour chaque participant supplémentaire, pour montant maximal de 720 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4 ÉVÉNEMENT/CONGRÈS ET COLLOQUE**

**5.1.4.1 DÉPENSES POUR LA PLANIFICATION ET L'ORGANISATION DU LAC-À-L'ÉPAULE 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue du lac-à-l'épaule des élu(e)s de la MRC de Vaudreuil-Soulanges les 16, 17 et 18 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des dépenses, notamment pour :

Budget - Lac-à-l'épaule 2022	Prix
Repas sur 3 jours (petits déjeuners et dîners)	5 590 \$
Cocktail dînatoire	2 000 \$
Médiation culturelle	3 000 \$
Conférencier	1 985 \$
<b>Total</b>	<b>12 575 \$</b>



POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à mettre en œuvre les activités du lac-à-l'épaule 2022 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dont les sommes à être engagées sont estimées à 12 575 \$ avant les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4.2 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE ET DE LA FÊTE DE NOËL DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR L'ANNÉE 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE trois employés de la MRC fêteront, en 2022, respectivement 10 ans (2) et 15 ans (1) de service au sein de la MRC :

- Élise Phoenix – 15 ans
- Sylvie Richer – 10 ans
- Hélène Thibault – 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance des années de service d'une employée (10 ans) n'a pas été soulignée en 2021 :

- Mylène Galarneau – 10 ans

CONSIDÉRANT l'importance de souligner ces événements en les combinant;

CONSIDÉRANT les discussions avec les membres du comité des relations de travail (CRT);

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des dépenses, notamment pour :

Budget – Reconnaissance et fête de Noël	Prix
Cadeaux années de service	200,00 \$
Fête de Noël	4 840,84 \$
<b>Total</b>	<b>5 040,84 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-416;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-12** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à mettre en œuvre les activités de reconnaissance des années de service et de la fête de Noël des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dont les sommes à être engagées sont estimées à 5 040,84 \$ avec les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4.3 PARTICIPATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU SOUPER ANNUEL DES MAIRES DE L'ÎLE PERROT LE JEUDI 6 OCTOBRE 2022 – ACHAT DE DEUX BILLETS AU COÛT DE 247,20 \$ TAXES INCLUSES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'invitation pour la participation au souper annuel des maires de l'île Perrot qui se déroulera le 6 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC à procéder à l'achat de deux (2) billets pour assister à l'événement;



CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 999;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-13** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** l'achat de deux billets au coût total de 247,20 \$ pour la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au souper annuel des maires de l'île Perrot le 6 octobre 2022.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4.4 PARTICIPATION DE MONSIEUR PIERRE LALONDE, SPÉCIALISTE EN INFORMATIQUE, À L'ÉVÉNEMENT GRATUIT SOMMET DES EXPERTS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION TI (SITI) AU PALAIS DES CONGRÈS LE 19 OCTOBRE 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la MRC d'être au fait des derniers développements en matière de cybersécurité;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt d'être informé de l'évolution des technologies au niveau de l'infonuagique, du travail en mode hybride et de réseautique;

CONSIDÉRANT QUE cet événement offre l'opportunité de réseauter avec d'autres acteurs du milieu des TI;

CONSIDÉRANT QUE la 12e édition de l'événement aura lieu à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est gratuite;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'autoriser** monsieur Pierre Lalonde, spécialiste en informatique, d'assister à l'événement gratuit Sommet des experts en TI le 19 octobre prochain au Palais des congrès et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes conformément au règlement 249.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4.5 INSCRIPTION ET PARTICIPATION DE MESSIEURS PATRICK BOUSEZ, PRÉFET ET GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU CONGRÈS MINES ET ÉNERGIE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MERN) DU 21 AU 24 NOVEMBRE 2022 À QUÉBEC AU COÛT DE 100 \$ CHACUN (PLUS TAXES APPLICABLES, EN PLUS DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès Mines et Énergie, du 21 au 24 novembre 2022 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT la pertinence du sujet et l'intérêt de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'y assister;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-110-00-346  
02-130-00-346

POUR CES MOTIFS,



**CA 22-10-12-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** l'inscription et la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au congrès Mines et Énergie du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) du 21 au 24 novembre 2022 à Québec ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement selon la politique en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4.6 PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU COLLOQUE D'AUTOMNE 2022 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), DU 26 AU 28 OCTOBRE 2022, POUR MESSIEURS GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SIMON BELLEMARE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, AU COÛT DE 475 \$ CHACUN, PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque d'automne 2022 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), du 26 au 28 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville d'Orford;

CONSIDÉRANT le lieu où se tiendra le Colloque, le transport s'effectuera avec les voitures électriques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 110 00 346  
02 130 00 346

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** l'inscription et la participation de messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et Simon Bellemare, directeur général adjoint, au Colloque d'automne 2022 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), à titre de membres, au coût de 475 \$ chacun, plus les taxes applicables et d'autoriser les dépenses reliées au coût d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MONTCALM À LA DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE L'ÉRABLE – RÉVISION DES MODALITÉS DE CERTAINS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DE ROUSSILLON - DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE - DÉCISION DE LA CPTAQ : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.





### 5.3 BÂTIMENTS

#### 5.3.1 EXPERTISE DE LA FIRME GILLES DUMAS MAÎTRE ÉLECTRICIEN INC. POUR LA SOURCE DE LA DÉFECTUOSITÉ DU RÉSERVOIR À EAU CHAUDE AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 103,95 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2022, il fut constaté qu'aucune eau chaude n'était disponible dans le bâtiment du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection du réservoir par le technicien en maintenance et entretien des bâtiments le 14 septembre 2022, un problème électrique pouvait être la cause de la défectuosité du réservoir;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une expertise et de la compétence d'un maître électricien pour travailler sur un appareil alimenté par du courant de 600 volts afin d'identifier la source de la défectuosité;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'entériner** l'expertise de la firme Gilles Dumas maître électricien inc. pour la source de la défectuosité du réservoir à eau chaude au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 103,95 \$ plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

#### 5.3.2 VÉRIFICATION DES CIRCUITS ÉLECTRIQUES PAR GILLES DUMAS MAÎTRE ÉLECTRICIEN INC. ALIMENTANT LES DEUX SERVEURS AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 143,95 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE les deux serveurs sont alimentés sur un seul circuit pouvant ainsi causer une surtension, une défectuosité du circuit ou toutes autres anomalies;

CONSIDÉRANT le besoin de s'assurer que chacun des deux serveurs soit alimenté sur des circuits électriques distincts afin de mitiger les risques de perte simultanée de ces deux serveurs;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre les mesures nécessaires pour favoriser le maintien des activités critiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges face à des incidents électriques imprévisibles;

CONSIDÉRANT QUE la vérification a permis de confirmer les circuits électriques distincts;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'entériner** la vérification des circuits électriques par Gilles Dumas maître électricien inc. alimentant les deux serveurs au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 143,95 \$, plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**



**5.3.3 VÉRIFICATION ET BALANCEMENT DE L'AIR CONDITIONNÉ AU BUREAU 313 DU 3E ÉTAGE DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 645 \$ PLUS TAXES APPLICABLES: ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT la chaleur élevée du bureau 313 en période estivale, comparativement aux autres bureaux du 3<sup>e</sup> étage dont le niveau de climatisation est suffisant;

CONSIDÉRANT l'inefficacité du contrôle de la température par le biais du thermostat localisé dans le bureau 313;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer des tests de débit d'air dans les conduits de climatisation avec un bolomètre afin d'identifier le débit d'air adéquat du bureau 313 sans affecter l'ensemble des bureaux du 3<sup>e</sup> étage du pôle civique;

CONSIDÉRANT la correction nécessaire apportée au débit d'air de 80 à 150 pieds cubes par minute;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'entériner** la vérification et balancement de l'air conditionné au bureau 313 du 3<sup>e</sup> étage du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 645 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.3.4 RÉPARATION D'UN HUMIDIFICATEUR NON FONCTIONNEL AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 2 565 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT une alarme signalée à l'égard d'un problème de drainage d'un des deux humidificateurs menant au diagnostic, par la Firme Diffusair, de la nécessité de remplacer le moteur de la pompe, la sonde de niveau d'eau et les joints d'étanchéité, le tout nécessaire à sa remise en service;

CONSIDÉRANT la pleine efficacité requise des humidificateurs pour couvrir tous les étages du pôle civique en période de chauffage à l'automne et à l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** la réparation d'un humidificateur non fonctionnel au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la firme Diffusair au montant de 2 565 \$ plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.3.5 OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME SERVICE LOCATION TAPIS COMMERCIAL INC. POUR LA LOCATION DE TAPIS À L'ENTRÉE ARRIÈRE DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LES COULOIRS DU 2E ÉTAGE, COUVRANT LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022 AU 30 AVRIL 2023 AU MONTANT DE 896 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**



CONSIDÉRANT QUE pour permettre une circulation sécuritaire dans l'entrée arrière et les couloirs du 2<sup>e</sup> étage du pôle civique, il faille installer des tapis pour récupérer les eaux de pluie et de neige pouvant s'accumuler et se répandre sur le plancher, augmentant les risques de chutes;

CONSIDÉRANT QUE la location inclut les frais de livraison, d'installation et le changement de tapis aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu un contrat en 2021-2022 auprès de la firme Location de tapis commercial Inc au montant de 532,87 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le besoin d'augmenter le nombre de pieds carrés de tapis, constatant en 2021-2022 que la superficie était insuffisante pour assécher les bottes des employés en déplacement vers leur bureau, justifiant ainsi une augmentation du coût par pied carré par surcroît d'une augmentation inflationniste de 5 %, fixant le montant à 896 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus par la firme Service location de tapis commercial Inc. ont été satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'autoriser** l'octroi d'un contrat à la firme Service location tapis commercial Inc. pour la location de tapis à l'entrée arrière du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les couloirs du 2<sup>e</sup> étage, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023 au montant de 896 \$ plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.3.6 REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA FIRME PLOMB-EXPERT AU MONTANT DE 6 500 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2022, il fut constaté qu'il n'y avait plus d'eau chaude dans tout le bâtiment du pôle civique;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'un électricien de la firme Gilles Dumas a permis de conclure que les dommages aux composantes électriques intégrées au chauffe-eau ne permettaient pas d'effectuer un remplacement de pièces, nécessitant un remplacement complet du chauffe-eau;

CONSIDÉRANT QUE le chauffe-eau est celui à l'origine de la construction du bâtiment en 2017 et que la garantie complète d'un an et de 3 ans pour les perforations est expirée;

CONSIDÉRANT QUE le chauffe-eau en commande sera disponible que dans 4 à 6 semaines;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, Plomb-Expert est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de raccordement électrique ne sont pas inclus dans le changement du chauffe-eau, nécessitant de faire appel à un maître électricien.

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu



**d'entériner** le remplacement du chauffe-eau au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la firme Plomb-Expert au montant de 6 500 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.3.7 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU GROUPE ÉLECTROGÈNE AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA FIRME LE GROUPE FAGUY INC. COUVRANT LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2025 AU MONTANT ANNUEL DE 980 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'importance du maintien en bon état du groupe électrogène au pôle civique afin d'assurer la continuité des activités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors de pannes d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Faguy Inc. a été sous contrat avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Faguy Inc. est actuellement sous contrat avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019 dont le contrat viendra à échéance le 30 novembre 2022;

CONSIDÉRANT une augmentation de 120 \$ par année pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Faguy Inc. a répondu aux attentes contractuelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-23 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danie Deschênes  
APPUYÉ PAR : monsieur François Pleau et résolu**

**d'autoriser** le renouvellement du contrat d'entretien du groupe électrogène au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la firme Le Groupe Faguy Inc. couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2025 au montant annuel de 980 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**6. COMMUNICATION**

**6.1 RÉALISATION D'UNE CAPSULE VIDÉO ET LA MISE À JOUR DES VIDÉOS EXISTANTES SUR LES MATIÈRES ORGANIQUES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 4 950 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population par rapport au tri des matières organiques afin d'en détourner une plus grande quantité de l'élimination;

CONSIDÉRANT l'importance d'augmenter la quantité de matières organiques à valoriser en y incluant les résidus verts afin que cette matière ne se retrouve pas dans la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par la firme Productions Kinescope pour la réalisation d'une vidéo et la mise à jour des capsules existantes pour un montant maximal de 4 950 \$ avant taxes;





CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 30 349;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** la réalisation d'une capsule vidéo et la mise à jour des vidéos existantes sur les matières organiques par la firme Productions Kinescope pour un montant maximal de 4 950 \$, avant taxes.

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer les documents afférents.

**Proposition adoptée.**

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 **POSTE DE CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - EMBAUCHE DE MME CLAUDY ST-ONGE EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT le dernier affichage du poste en septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61 000 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-25** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'entériner** l'embauche de madame Claudy St-Onge à titre de conseillère en aménagement du territoire pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 31 octobre 2022, selon la classe 8 et l'échelon 1 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### 8.1.1 **INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) CONCERNANT LA PLANIFICATION DE LEURS TRAVAUX ET LES FERMETURES DE ROUTES : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le ministère des Transports (MTQ) sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC), notamment sur le pont de l'Île-aux-Tourtes lors du long week-end de l'Action de grâce du 7 au 10 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont des impacts majeurs sur le réseau routier de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 20 n'est pas achevée et que le tronçon non achevé, tant à l'île Perrot qu'à Vaudreuil-Dorion, se retrouve assailli par les automobilistes tentant d'entrer ou sortir du territoire de la MRC;



CONSIDÉRANT que ces impacts sont une menace pour la sécurité des personnes sur le territoire, alors qu'aucun hôpital n'est situé sur le territoire et que les plus proches sont l'Hôpital Lakeshore, à Pointe-Claire, et l'Hôpital Anna-Laberge, à Châteauguay;

CONSIDÉRANT qu'aucune mesure de mitigation d'impacts des travaux sur le réseau routier n'est mise en place par le MTQ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC sont celles qui doivent pallier au manque de mesures mises en place par le MTQ, et ce, à leurs frais;

CONSIDÉRANT les échanges et demandes au ministère des Transports afin d'être tenus informés des travaux planifiés et des travaux d'urgence dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT que des canaux de communication ont été établis dans le passé, mais se doivent d'être mis à jour et utilisés de manière systématique dans la planification des travaux;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports n'informe pas la MRC des travaux malgré son engagement de le faire;

**CA 22-10-12-26** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**de demander** au ministère des Transports, son ou sa ministre nommé(e) prochainement, de mettre à jour ses canaux de communication et de systématiquement tenir informée la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les municipalités locales impactées de tout travaux planifiés et travaux d'urgence, et ce, dans les plus brefs délais;

**de demander** au MTQ de mettre en place des mesures de mitigation afin de mieux gérer les impacts sur le réseau routier de la MRC;

**de transmettre** copie de la présente résolution au ministre des Transports, à son cabinet, aux responsables de la direction régionale du MTQ, ainsi qu'aux députés la région.

**Proposition adoptée.**

**8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

**8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

**9. COUR MUNICIPALE**

**9.1 ACHAT DE 9 000 CHEMISES DE CLASSEMENT CODIFIÉES POUR DOSSIERS DE LA CMR À LA FIRME CLASSEMENT LUC BEAUDOIN AU COÛT DE 12 003,39 \$ INCLUANT LE TRANSPORT : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la CMR d'ouvrir de nouveaux dossiers;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers pour la CMR d'avoir des chemises codifiées;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat de 9 000 chemises de classement de : Classement Luc Beaudoin, au montant de 12 003,39 \$ et TAB Canada, au montant de 15 548,07 \$;

CONSIDÉRANT que la compagnie *Classement Luc Beaudoin* était le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT le degré de satisfaction des produits et du service de la compagnie Classement Luc Beaudoin;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 670;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-27** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'acheter** les chemises de classement pour l'ouverture de nouveaux dossiers de la CMR à la compagnie *Classement Luc Beaudoin* pour un montant de 12 003,39 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 COURS D'EAU**

**10.1.1 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU INTERPROVINCIAL (CROSBY) SUR LE LOT 4 024 752 À POINTE-FORTUNE, MANDAT À GESTION IF INC. POUR LE DÉMANTÈLEMENT DU BARRAGE DE CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 800 \$ PLUS TAXES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction par un barrage de castors sur le cours d'eau Interprovincial (Crosby) sur le terrain portant le lot 4 024 752 dans la municipalité de Pointe-Fortune;

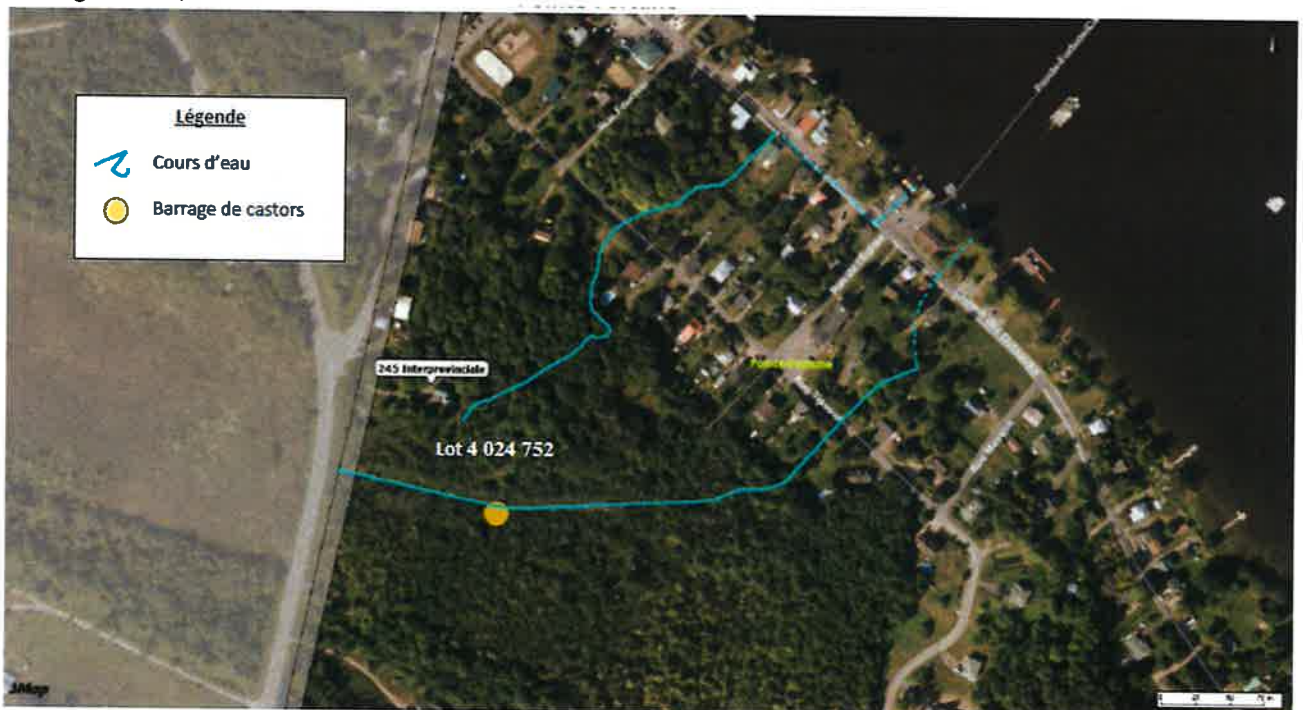
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux pour retirer le barrage et les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-28** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'entériner** le mandat à Gestion IF inc. pour le démantèlement du barrage de castors au montant maximum de 800 \$ plus taxes et **d'affecter** les sommes au bassin 32 : Pointe-Fortune: 97,17 % et Rigaud : 2,83 %.



**Proposition adoptée.**





**10.1.2 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU MAJOUÉ SUR LE LOT 2 047 912 À LES CÈDRES, MANDAT AU TRAPPEUR MARCEL MCSWEEN POUR LE PIÉGEAGE DE CASTORS AU MONTANT DE 1 000 \$ MAXIMUM SANS LES TAXES APPLICABLES ET MANDAT À E. ROLLIN COMPAGNIE LTÉE POUR LE DÉMANTÈLEMENT DU BARRAGE AU MONTANT DE 465,65 \$ TOUTES TAXES INCLUSES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction par un barrage de castors sur le cours d'eau Majoué sur le terrain portant le lot 2 047 912 dans la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors et des travaux pour retirer les barrages de castors et obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

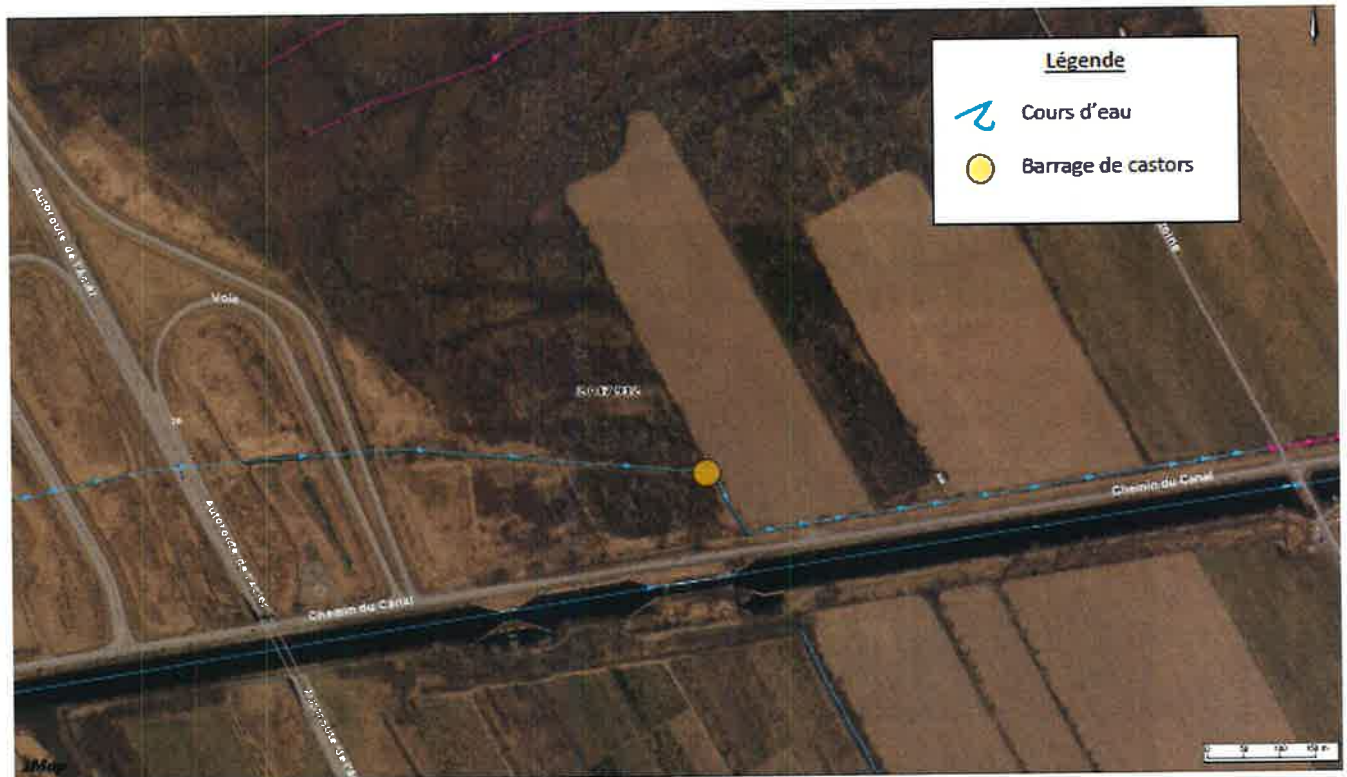
POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson  
APPUYÉ PAR : monsieur François Pleau et résolu**

**d'entériner** le mandat au trappeur Marcel McSween pour le piégeage de castors au montant maximum de 1 000 \$ sans les taxes applicables;

**d'entériner** le mandat à E. Rollin compagnie ltée pour le démantèlement du barrage au montant de 465,65 \$ \$ toutes taxes incluses;

**d'affecter** les sommes au bassin 15 : Les Cèdres : 100 %.



**Proposition adoptée.**



**10.1.3 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU CHEVRIER, SUR LE LOT 3 764 772 À RIVIÈRE-BEAUDETTE, MANDAT AU TRAPPEUR STÉPHANE GIROUX POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$ SANS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction par un barrage de castors sur le cours d'eau Chevrier sur le terrain portant le lot 3 764 772 dans la municipalité de Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson  
APPUYÉ PAR : monsieur François Pleau et résolu**

**d'entériner** le mandat au trappeur Stéphane Giroux pour le piégeage de castors au montant maximum de 1 000 \$ sans les taxes applicables;

**d'affecter** les sommes au bassin 5 : Rivière-Beaudette : 15,89 %; Saint-Polycarpe : 3,13 %; Saint-Télesphore : 80,99 %.



**Proposition adoptée.**

**10.1.4 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU GRAND MARAIS SUR LE LOT 3 767 794 À SAINT-TÉLESPHORE, MANDAT AU TRAPPEUR STÉPHANE GIROUX POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$ SANS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;



CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction par un barrage de castors sur le cours d'eau Grand Marais sur le terrain portant le lot 3 767 794 dans la municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-31** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'entériner** les mandats au trappeur Stéphane Giroux pour le piégeage de castors au montant maximum de 1 000 \$.

**d'affecter** les sommes au bassin 13 : Saint-Polycarpe : 44,71 %; Saint-Télesphore : 19,19 % et Saint-Zotique : 36,10 %.



**Proposition adoptée.**

**10.1.5 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU ISABELLE SUR LE LOT 1 686 856 À COTEAU-DU-LAC, MANDAT AU TRAPPEUR MARCEL MCSWEEN POUR LE PIÉGEAGE DE CASTORS AU MONTANT DE 1 000 \$ MAXIMUM SANS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal ces eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction par un barrage de castors sur le cours d'eau Isabelle sur le terrain portant le lot 1 686 856 dans la ville de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

POUR CES MOTIFS,



**CA 22-10-12-32** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'entériner** les mandats au trappeur Marcel McSween pour le piégeage de castors au montant maximum de 1 000 \$;

**d'affecter** les sommes au bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet:2,35 %; Saint-Polycarpe: 41,37 %; Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %



**Proposition adoptée.**

## **10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

## **10.3 ÉCOCENTRES**

### **10.3.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION POUR UN SERVICE DE NETTOYAGE DU SOL PAR BALAI DE RUE À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023 POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 3 000 \$ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion et qu'elle doit veiller au maintien de la propreté du site;

CONSIDÉRANT le besoin de recourir à un service de nettoyage mécanisé par balai de rue afin de maintenir le sol des plateformes propres et sécurisées pour les utilisateurs et transporteurs;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS) lors de la rencontre tenue le 21 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;  
POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-33** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu



**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** une entente avec la Ville de Vaudreuil-Dorion pour un service de nettoyage du sol par balai de rue à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, de façon hebdomadaire en période estivale ou à la demande de la MRC ou du gestionnaire de l'écocentre, jusqu'au 31 décembre 2023 pour un montant maximal de 3 000 \$.

**Proposition adoptée.**

**10.3.2 AJOUT D'UN POINT DE DÉPÔT POUR LA RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES À L'ÉCOCENTRE À RIGAUD ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC AGRIRÉCUP POUR LE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'objectif des écocentres d'optimiser le taux de valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte, de transport et de recyclage des plastiques agricoles ainsi que le matériel et l'affichage sont offerts gratuitement par AgriRÉCUP;

CONSIDÉRANT QU'une réorganisation des espaces d'entreposage est nécessaire à l'écocentre à Rigaud pour l'ajout de ce nouveau point de dépôt;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Ville de Rigaud, gestionnaire du site, visant à procéder à la réorganisation du site, notamment par la création d'un enclos pour les pneus, pour un montant maximal de 21 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS) lors de la rencontre tenue le 21 septembre 2022;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-34** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** l'ajout d'un point de dépôt pour les plastiques agricoles et de la réorganisation des espaces d'entreposage pour un montant maximal de 21 000 \$ taxes incluses à l'écocentre à Rigaud et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** une entente avec AgriRÉCUP pour le service de collecte, de transport et de recyclage des plastiques agricoles.

**Proposition adoptée.**

**10.3.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE NATURE-ACTION QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PELLICULE PLASTIQUE POUR LES OPÉRATIONS DES ÉCOCENTRES À VAUDREUIL-DORION, SAINT-ZOTIQUE ET RIGAUD POUR UN MONTANT DE 797,01 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins en pellicule plastique des écocentres à Vaudreuil-Dorion, Saint-Zotique et Rigaud pour la palettisation de divers produits;





CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec a procédé à l'achat de pellicule plastique en mai 2022 pour un montant total de 797,01 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ARPE-Québec remboursera un montant de 318,80 \$ de cette dépense pour compenser l'achat de la pellicule qui servira à la palettisation des appareils électroniques;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-35** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de Nature-Action Québec pour l'achat de pellicule plastique pour les opérations des écocentres à Vaudreuil-Dorion, Saint-Zotique et Rigaud pour un montant de 797,01 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**10.3.4 OCTROI DE CONTRAT À GROUPE BAUVAL INC. POUR LA VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES, DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2025, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 90 000 \$, TAXES INCLUSES, EN FONCTION DU TONNAGE RÉEL REÇU : AUTORISATION**

Ce point a été reporté à la prochaine séance du conseil.

**10.3.5 FRAIS POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA BARRIÈRE LEVANTE DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION PAR PIVIN ET DRAPEAU INC. POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 700 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la barrière levante a été endommagée par le véhicule d'un usager le 16 septembre 2022 et que des réparations sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'équipement;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour la réparation de la barrière levante par Pivin et Drapeau Inc.;

CONSIDÉRANT que les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-36** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** les frais pour les travaux de réparation de la barrière levante de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par Pivin et Drapeau Inc. pour un montant maximal de 700 \$, avant taxes.

**de réclamer** le montant des réparations à l'usager fautif.

**Proposition adoptée.**

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**



#### 11.1.1.1 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1113, 1122 ET 1129 AYANT POUR OBJET DES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1113 de la Ville de Saint-Lazare a pour objet l'exigence du paiement d'une contribution à un fonds pour assurer la prestation accrue des services municipaux d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1122 de la Ville de Saint-Lazare a pour objet l'exigence du paiement d'une contribution à un fonds pour assurer la prestation accrue des services municipaux sanitaires, pour le poste de pompage sur l'avenue Bédard;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1129 de la Ville de Saint-Lazare a pour objet l'exigence du paiement d'une contribution à un fonds pour assurer la prestation accrue des services municipaux sanitaires, pour l'égout du secteur Frontenac;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 1113, 1122 et 1129 de la Ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-37** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le conseil **approuve** les règlements numéro 1113, 1122 et 1129 de la Ville de Saint-Lazare et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité des règlements numéro 1113, 1122 et 1129 de la Ville de Saint-Lazare.

**Proposition adoptée.**

#### 11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

#### 12. DÉVELOPPEMENT

##### 12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

##### 12.1.1 ENTENTE DE PARTAGE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION PERTINENTE AUX ACTIVITÉS DE PLANIFICATION DU CANAL DE SOULANGES ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) ET LA SOCIÉTÉ DE GESTION DU CANAL DE SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente concernant la gestion des infrastructures et du site du canal de Soulanges entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la MRC;

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC et le Parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion du canal de Soulanges désire avoir accès aux informations du MTQ afin d'assurer la bonne planification et coordination des opérations du parc;

CONSIDÉRANT que le MTQ est d'accord pour partager la documentation pertinente avec la Société de gestion du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT que le MTQ demande à la MRC l'autorisation de pouvoir transmettre à la Société de gestion du canal de Soulanges toutes les informations pertinentes pour ses besoins de planification;



POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-38** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** le ministère des Transports du Québec à transmettre à la Société de gestion du canal de Soulanges les informations et la documentation pertinente pour le bon déroulement des activités de planification du canal de Soulanges;

**Proposition adoptée.**

**12.1.2 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROLONGER L'ENTENTE DU PROJET SIGNATURE INNOVATION AFIN DE RÉALISER LE PROJET SUR 5 ANS : AUTORISATION**

Ce point a été retiré.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**12.2.1 INVITATION AU GALA DE BIENFAISANCE DU CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES FAMILLES – ACHAT DE DEUX BILLETS ET DONATION POUR UN TOTAL DE 1 140 \$ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Centre prénatal et jeunes familles a pour mission d'accompagner les futurs parents et les familles avec des enfants de 0 à 5 ans, en leur proposant du soutien, de nombreux services et une grande variété d'ateliers afin de leur permettre de mieux grandir ensemble et d'atteindre leur plein potentiel.

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que le Centre prénatal et jeunes familles est un organisme reconnu au sein du modèle de gouvernance en développement social durable à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Gala de bienfaisance du 18 novembre prochain réunira les partenaires du Centre prénatal et jeunes familles dans le but d'amasser des fonds pour la poursuite de ses services et de permettre ainsi aux enfants et à leurs parents d'atteindre leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE le Centre prénatal et jeunes familles a sollicité la participation de la MRC à cet événement;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 970;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-10-12-39** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Danie Deschênes** et résolu

**d'effectuer** un don de 1 000 \$ et **d'acheter** 2 billets au montant de 70 \$ chacun pour le Gala de bienfaisance du Centre prénatal et jeunes familles pour un montant total de 1 140 \$.

**Proposition adoptée.**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.





**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

**16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 22-10-12-40** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** la séance soit levée à 15 h 2.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier